



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- DECEMBRE 2022

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 21 ET LE 25 NOVEMBRE 2022 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS
règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
Adresse : Commune :
Téléphone : domicile : portable : travail :
Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : DECEMBRE 2022

- repas x 2,80 € =	€	s 48	semaine 49	semaine 50	semaine 51	semaine 52	Nb de repas par mois
- repas x 3,20 € =	€	J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	
- repas x 4,20 € =	€	1 2	5 6 8 9	12 13 15 16	19 20 22 23	26 27 29 30	
					V A C A	N C E S	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2022/2023**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 2,80 € : pour les résidents de Mansle, Lonnes et Saint Groux

- 3,20 € : pour les résidents des autres communes

- 4,20 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents